

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 mai 2023	N° 2023-219

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 mai 2023	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2023-219

Digital Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2023 - Convention - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de l'association Digital Aquitaine

Depuis sa création en 2014, l'association Digital Aquitaine mène des missions qui s'apparentent à celles d'un pôle de compétitivité, en œuvrant pour le développement du secteur numérique et des entreprises concernées au niveau régional.

Ses principales actions se concentrent autour de :

- l'émergence et le développement de projets collaboratifs d'envergure dans un objectif de visibilité, d'animation et de promotion des acteurs du numérique néo-aquitain au niveau régional, national et international, en lien avec la démarche French Tech ;
- la création de richesses et d'emplois sur le territoire.

Bordeaux Métropole est l'un des membres fondateurs de Digital Aquitaine, aux côtés d'autres acteurs institutionnels (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde), de grands groupes (La Poste, CDiscount) et de structures (« clusters ») fédérant des acteurs de certaines filières du numérique, qui ont en 2018 été intégrées sous forme de domaines d'excellence au sein de l'association.

Digital Aquitaine structure désormais ses actions autour de cinq domaines d'excellence, au profit des entreprises et des projets de l'écosystème numérique régional :

- l'e-santé (TIC Santé)
- la mobilité, les transports intelligents et les applications satellitaires (TOPOS)
- le commerce connecté (Club Commerce Connecté)
- l'usine du futur, la simulation numérique, la réalité augmentée ou virtuelle (Smart4D)
- l'intelligence artificielle et la science des données (IA Data Science).

2. Bilan du programme d'action 2022

Le bilan détaillé des actions menées par Digital Aquitaine sera publié à l'occasion de l'assemblée générale de l'association, qui se tiendra au mois de mai.

Il est cependant déjà possible de noter plusieurs points saillants :

- La candidature déposée conjointement avec les autres clusters néo-aquitains du numérique Aliptic (Limoges) et réSeau des Professionnels du Numérique (SPN - Poitiers) en vue d'une labellisation comme pôle de compétitivité centré sur la Sobriété et responsabilité numérique, sous la dénomination « ENTER ». Cette labellisation a

été obtenue en mars 2023, ce qui renforce au niveau national la crédibilité de cette démarche collective des acteurs régionaux du numérique.

- La réalisation des actions programmées, soit près de 150 au total en tant qu'organisateur ou comme partenaire, autour de 4 axes structurants :
 - o Animations et mise en réseau des acteurs
 - o Aide à l'émergence et à la structuration de nouveaux projets
 - o Promotion de l'écosystème
 - o Partenariat et transversalité, en association avec les acteurs d'autres secteurs d'activité
- Le renforcement du positionnement de Digital Aquitaine comme acteur et promoteur des usages responsables du numérique, regroupés sous le vocable « Sobriété et responsabilité numérique », ou SRN.

L'association inscrit ses actions dans ce domaine en cohérence avec la feuille de route Neo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine, autour de de 4 piliers :

- o Sensibiliser aux enjeux et problématiques SRN : Digital Aquitaine est l'un des ambassadeurs en France de Planet Tech'Care (initiative qui met à disposition des acteurs des outils pour réduire l'empreinte environnementale du numérique),
- o Former aux problématiques SRN et participer à la structuration du marché : l'ensemble des équipes de Digital Aquitaine se forment régulièrement (2 formations à ce jour), afin de pouvoir diffuser aux adhérents les bonnes pratiques en la matière.
- o Évaluer (définir des outils et méthodes d'évaluation de l'impact SRN) : en partenariat avec le cluster SPN, Digital Aquitaine met à disposition de ses adhérents une [Boîte à Outils Numérique Responsable](#), qui contient différents supports (guides de bonnes pratiques, référentiels, listing de formations, de certifications, de labels, outils de sensibilisation, études, rapports scientifiques) permettant à l'entreprise d'intégrer le numérique responsable dans ses modes de fonctionnement.
- o Innover, et favoriser l'émergence de projets collaboratifs innovants SRN : C'est dans ce cadre que s'inscrit par exemple le partenariat conclu avec EcoMicro, entreprise agréée ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale) situé à Saint Loubès, qui emploie 15 personnes en situation de handicap, et qui est spécialisée dans le reconditionnement et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Ce partenariat donne accès aux adhérents de Digital Aquitaine à un réseau de collecte des matériels informatiques usagés ou obsolètes.

3. Programme d'action 2023

Le programme conçu par Digital Aquitaine pour 2023 repose sur un niveau d'activité semblable à 2022, avec au total près de 150 actions, toujours centrées autour des 4 thématiques qui structurent la vie de l'association :

- 64 actions d'animations et de mise en réseau des acteurs (« networking »), essentiellement portées par les 5 domaines d'excellence : conférences, ateliers thématiques, différents formats de rencontres et d'échanges entre membres, rencontres transversales regroupant les différents domaines d'excellence ;
- 31 actions d'aide à l'émergence (comprenant 14 ateliers) et à l'accompagnement de nouveaux projets, en collaboration avec des acteurs tels que la Banque des Territoires, l'École de Mathématiques de Bordeaux, des écoles d'ingénieurs (INP Bordeaux, ESTIA), ou de management (Kedge), ou encore le cluster Inno'Vin.
- 26 participations à des opérations de promotion de l'écosystème : actions de communication, publications, organisation de stands collectifs sur des salons professionnels (par exemple Viv Health Tech, Paris Santé Expo ...)
- 23 opérations de partenariat ou destinées à promouvoir la transversalité et les échanges entre acteurs de secteurs différents (« interclustering »), avec des partenaires tels que les

technopoles Unitec et Bordeaux Technowest, les pôles de compétitivité Alpha RLH ou Aerospace Valley, les structures de formation comme Aerocampus Aquitaine ou Ferrocampus Nouvelle-Aquitaine etc.

Point essentiel de ce programme d'actions, la dimension « Sobriété et responsabilité numérique » (SRN) est désormais systématiquement prise en compte dans toutes les actions dont Digital Aquitaine est organisateur ou partenaire.

4. Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel de l'association pour 2023 se monte à 531 000€, en légère diminution (-2,2%) par rapport à 2022.

Il est proposé de renforcer le soutien financier de Bordeaux Métropole pour tenir compte du déploiement de ses actions en faveur des usages responsables et durables du numérique, comme exposé ci-dessus, en portant à 57 000€ la subvention de fonctionnement pour 2023, contre 50 000€ pour chacune des deux années précédentes.

Sur cette base, la participation de Bordeaux Métropole représenterait 10,73% du budget global 2023 de l'association Digital Aquitaine, qui se monte à 531 000€, et dont le détail figure en annexe 2 à la convention jointe au présent rapport.

Principaux indicateurs financiers de l'association :

	2023	2022	2021
Charges de personnel/budget global	73.77%	74.59%	67.48%
% de participation de BM/budget global	10.73%	9.21%	8.33%
% de participation des autres financeurs/budget global	62.90%	60.77%	64.98%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5217-2 et L 1611-4,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU le Schéma de développement économique métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 6 juillet 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le programme d'action de l'association Digital Aquitaine contribue au développement économique de notre territoire et à la promotion de l'entrepreneuriat,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 57 000 € en faveur de l'association Digital Aquitaine pour la réalisation de son programme d'actions 2023,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur LABARDIN, Madame LEPINE, Madame SAADI, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée,</p> <p>Madame Delphine JAMET</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------